

Communiqué de presse

Mons, le 8 février 2006

Le Parlement adopte une proposition de R. Miller pour les licences d'exportation d'armes.

Le contrôle parlementaire sur l'octroi des licences d'importation, d'exportation ou de transit d'armes ou de matériel militaire est enfin réglementé en Région wallonne, sur base d'un texte proposé par le député Richard Miller (MR).

L'octroi, suivi du refus, d'une licence à destination de la tanzanie avait l'année dernière, montré à quel point des règles clairement définies étaient nécessaires au bon exercice des compétences de la Région Wallonne en la matière. Notamment pour ce qui concernait le caractère public des débats.

Le texte adopté part du principe que le bon fonctionnement de la Commission contribuera au climat de confiance nécessaire à ce secteur industriel important pour la Wallonie.

Le contrôle des licences octroyées ou non se fera à posteriori et à huis clos, sur base d'un rapport semestriel présenté par le gouvernement.

Les questions d'ordre général et de géopolitique seront quant à elles traitées en séance publique.

Pour toute information :

Richard MILLER : 0475/473764 - richardmiller1@hotmail.com

Claudine Dussart : 0478/672877 - claudine.dussart@swing.be